

1. POST Luxembourg (établissement public enregistré au RCS de Luxembourg sous le numéro J28, dont le siège est situé au 38 place de la gare, L-1616 Grand-Duché de Luxembourg) et ses filiales ("**POST**"), organisent régulièrement des jeux et concours gratuits sans obligation d'achat ("**Jeu**"), soumis à un règlement ("**Règlement**") constitué (i) des modalités pratiques spécifiées sur un autre support, (ii) le cas échéant des modalités de consentement et (iii) des présentes conditions. Il est rendu accessible par POST par tout moyen (site web, plateforme, flyer, etc.). Une copie papier peut être remise gratuitement au guichet de tout point de vente de POST.

2. Le Jeu débutera et se terminera aux dates indiquées par POST dans le Règlement. Toute personne intéressée ("**Joueur**") pour y participer, est invitée à respecter le Règlement. Un tirage au sort peut être prévu pour déterminer le gagnant. Celui-ci peut être invité à venir retirer son gain à l'adresse et dans les délais spécifiés dans le Règlement. Tout gain non réclamé par le gagnant dans les délais spécifiés et au plus tard dans les deux (2) mois, sera considéré comme une renonciation et POST pourra en disposer librement. Le(s) gain(s) est (sont) spécifié(s) dans le Règlement. La description et les éventuelles valeurs du gain sont simplement indicatives et strictement limitées à ce qui est spécifié.

3. Sauf avis contraire de POST, peut participer au Jeu toute personne physique majeure, à l'exception des membres du personnel de POST/filiales et de tout prestataire/partenaire qui aura contribué de manière directe ou indirecte à la mise en place et/ou l'organisation du Jeu. La participation au Jeu implique l'acceptation du Règlement. Toute participation d'une personne mineure suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ladite personne et implique leur responsabilité personnelle. A défaut, POST se réserve le droit de (i) refuser la participation (ii) ne pas attribuer le gain et/ou de (iii) désinscrire un Joueur.

4. Les gains ne pourront être ni monnayés, ni échangés par POST, qui ne pourra être tenu responsable de tout incident/accident pouvant survenir du fait d'un gain ou de son utilisation. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s), que le Joueur s'engage à respecter.

5. Si le Joueur y a consenti, POST pourra publier sous quelque forme que ce soit le nom/photo/vidéo/son du Joueur, gagnant ou non, à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans aucune contrepartie financière.

6. Les données à caractère personnel du Joueur, telles que le nom, le prénom, l'adresse (postale ou électronique), etc., voire des enregistrements audio et/ou vidéos ("**Données**") sont susceptibles d'être traitées par POST dans l'objectif de permettre l'organisation et la gestion efficiente du Jeu, l'identification des gagnants et la remise des gains. Ces données seront conservées treize (13) mois à compter de leur communication à POST. Ces données pourront être communiquées à d'autres sociétés du groupe POST et/ou à des sociétés partenaires dans le cadre des finalités énoncées ci-dessus. L'absence, le caractère incomplet ou erroné des données du Joueur pourrait faire obstacle à sa participation au Jeu.

Lorsque le Joueur y consent expressément, ses Données peuvent aussi être traitées par POST et toute autre société du groupe POST aux fins de prospection et de promotion commerciales de leurs services et produits respectifs, par voie postale ou électronique. Le joueur pourra s'opposer à un tel traitement par la suite et retirer son consentement à n'importe quel moment. Les Données traitées à ces fins sont conservées trois (3) ans à compter du dernier contact avec le Joueur.

Le Joueur dispose de droits d'accès et de rectification des Données ainsi que, le cas échéant et sous certaines conditions, un droit d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement. Le Joueur peut exercer ces droits en faisant une demande écrite à POST à l'adresse indiquée à l'art.1, en joignant une photocopie de pièce d'identité en cours de validité. Le délégué à la protection de données de POST peut être contacté à l'adresse privacy@post.lu.

Le Joueur peut adresser toute réclamation relative au traitement de ses Données auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), via leur site Internet : www.cnpd.lu.

7. Le Joueur est pleinement responsable tant du point de vue civil que pénal de tout contenu transmis à POST. Il s'interdit de remettre à POST, qui se réserve le droit de refuser et/ou détruire et/ou de ne pas diffuser, tout contenu illicite, illégal, contrefaisant, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à la décence, et/ou portant atteinte et/ou étant susceptible de porter

atteinte aux droits de tiers ou de POST. Le Joueur déclare être le propriétaire des données transmises à POST et garantit que leur utilisation ne troublera pas les droits d'un tiers. POST ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'atteinte aux droits d'un tiers pour l'utilisation des données transmises par le Joueur. Le Joueur s'engage à indemniser totalement POST de tous frais et indemnités quelconques (en ce compris des honoraires d'avocats) mis à sa charge et résultant de plaintes et/ou actions initiées par des tiers fondées sur la violation de leurs droits, par ou suite à la transmission à POST du contenu litigieux par le Joueur.

8. POST ne pourra être tenu responsable si le Jeu devait être modifié, reporté, annulé ou arrêté. Dans ces cas, une modification du Règlement serait faite et annoncée par tout moyen, notamment via le site internet de POST.

9. Le Joueur confirme qu'il conserve sous sa entière responsabilité des doubles des contenus communiqués à POST, lorsque cela est possible, et reconnaît que POST ne supporte aucune responsabilité au titre de la perte éventuelle desdits contenus. Pour pouvoir retirer son gain, il peut être demandé au Joueur de présenter une pièce d'identité valable pour permettre de l'identifier. Toute erreur ou omission dans les coordonnées que le Joueur a transmises à POST pourrait entraîner l'annulation du gain.

10. Les photos, illustrations, et autres informations diffusées par POST dans le cadre de ce Jeu sont la propriété exclusive de POST ou ayant fait l'objet d'un droit d'utilisation spécifique et à ce titre ne peuvent être copiées, reproduites, republiées, téléchargées, postées, transmises ou distribuées d'aucune manière que ce soit, sans l'autorisation expresse de POST. Le Joueur accepte expressément par sa participation au Jeu et sans aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit, le transfert des droits de propriété intellectuelle économiques et moraux relatifs aux contenus transmis par le Joueur à POST ou réalisés dans le cadre de sa participation au Jeu, en ce inclus les droits de (ou de faire) reproduire, utiliser, représenter, adapter, modifier, transformer, copier, diffuser, distribuer, traduire, intégrer, exploiter, commercialiser, interdire, céder, détruire.

11. POST se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant ou susceptible de troubler le bon déroulement et de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou triché les opérations décrites dans le présent Règlement, ou aura tenté de le faire. D'une manière générale, la fraude ou la tentative de fraude, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, entraînera l'annulation de la participation au Jeu, étant précisé qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le gain. POST se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à des demandes, notamment frauduleuses ou manifestement abusives, qui pourraient lui être adressées. Il peut être mis fin au Jeu à tout moment, s'il y a des soupçons de fraude sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du Jeu.

12. Le Jeu est réservé aux particuliers pour un usage strictement privé et le Joueur s'engage expressément à ne faire aucune utilisation commerciale ou professionnelle du Jeu, sans l'accord explicite et préalable de POST. POST ne pourra être tenu pour responsable en cas d'utilisation abusive du Jeu.

13. POST ne saurait être tenu responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même il aurait été avisé de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison de la véracité des informations données par le Joueur, et qu'il ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du Règlement, au regard des informations et moyens en sa possession.

14. En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu et/ou le Règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par lettre recommandée avec avis de réception à POST à l'adresse indiquée ci-dessus.

15. Le Règlement et le Jeu sont régis par la loi luxembourgeoise ; l'ensemble de leurs dispositions forment la loi entre POST et les Joueurs. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement ou du Jeu, sera tranché par POST. Toute contestation devra être adressée par écrit à l'adresse indiquée à l'art.1 et ne sera recevable que pendant un délai de quinze (15) jours après la proclamation des résultats du Jeu. Les tribunaux de la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, seront seuls compétents pour connaître de toute réclamation ou litige qui n'aurait pu être réglé(e) à l'amiable.